



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VÉRONIQUE FORTIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

À tous ceux qui peuvent être concernés, que le règlement d'emprunt mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, a par ailleurs été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2020 :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 195 635 \$ dont l'objet vise à autoriser un emprunt de 195 635 \$ afin de réaliser des travaux de réfection du rang de Léry phase I et de la route Cumberland phase II.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce dix-neuvième jour du mois de juin 2020.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière